



ACADÉMIE DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ N° 55 RM/DJ/2024 du 10/09/2024

Délégation de signature dispositif DAVA

**LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE
RECTEUR DE L'ACADEMIE DE MAYOTTE
CHANCELIER DES UNIVERSITES**

DIRECTION JURIDIQUE

Site Internet :
<http://www.ac-mayotte.fr>

Adresse :
BP 76
97 600 MAMOUDZOU

GIP FCIP DE MAYOTTE

Affaire suivie par :
gip-fcip@ac-mayotte.fr

Site Internet :
<http://gip-fcip.ac-mayotte.fr/>

Adresse :
RECTORAT DE MAYOTTE
BP 76
97 600 MAMOUDZOU

- VU le Code de l'éducation et notamment son article L335-5 relatif à la VAE ;
- VU Le Code général de la fonction publique ;
- VU le décret n° 2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés du ministère ;
- VU le décret n° 2019-1553 du 30 décembre 2019 tirant les conséquences de la création de l'académie de Mayotte ;
- VU Le décret du 22 décembre 2022 portant nomination de Monsieur Jacques MIKULOVIC en tant que Recteur de la région académique de Mayotte, Recteur de l'académie de Mayotte ;
- VU L'arrêté du ministre de l'Éducation Nationale du 14 juin 2024, nommant Monsieur Philippe MICHELI en tant que Secrétaire général de la région académique de Mayotte;
- VU l'arrêté du 28 août 2024 portant nomination, détachement et classement de Madame Sabah LAMECHE dans l'emploi de conseillère de recteur, déléguée régionale académique à la formation professionnelle initiale et continue de la région académique Mayotte (académie de Mayotte) ;
- VU l'arrêté rectoral du 08 juillet 2022 plaçant madame DOUCE Delphine, secrétaire administrative de l'éducation nationale sous l'autorité du recteur de Mayotte ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire général de l'académie de Mayotte,

ARRETE

Article 1 : Il est donné délégation de signature à Madame Sabah LAMECHE, DAFPIC de Mayotte, directrice du GIP FCIP, afin de signer les actes suivants :

- Les courriers aux candidats sur la recevabilité ou non de leur candidature dans le cadre de la Validation des acquis de l'expérience (VAE) ;
- Tout acte administratif concernant le service du dispositif académique de la validation des acquis (DAVA) du territoire de Mayotte ;
- Les constatations et les certifications du service fait des dépenses et des recettes du DAVA.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame LAMECHE, il est donné délégation de signature à Madame Delphine DOUCE concernant la constatation et la certification des recettes de la Validation des acquis de l'expérience (VAE).

Article 3 : Le présent arrêté entre en vigueur dès sa publication. Monsieur le Secrétaire général de l'académie de Mayotte est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et sur le site académique.

Le Recteur de Mayotte

Le Recteur
Jacques MINULOVIC



The stamp is circular with the text 'RÉPUBLIQUE FRANÇAISE' at the top and 'RECTORAT DE MAYOTTE' at the bottom. It features two stars on the left and right sides. The signature is written in blue ink over the stamp.

Ampliations :

- SGA
- DRAFPIC